

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 28 mars 2022, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Jean BARDEAU - Monsieur Patrick BOUYER - Monsieur Cédric REGEON, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. TESSIER Jean-Luc (donne pouvoir à Mme PAPONNET Laurence)

Madame Annick CAUSEL a été désignée secrétaire de séance.

1 – Compte de gestion 2021 – Budget principal (59000)

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

La Trésorière de Xambes a adressé à la Commune le compte de gestion de l'année 2021 du budget principal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

Le Conseil municipal statuant sur :

- **L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**
- **L'exécution du budget de la Commune de Xambes pour l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- **La comptabilité des valeurs inactives ;**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

POUR : 11, dont 1 procuration CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Vote du compte administratif 2021 – Budget principal (59000)

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean BARDEAU, a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2021, dressé par Madame Géraldine JEROME, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		265 634,43		40 824,41		306 458,84
Opération de l'exercice	348 240,67	400 735,52	74 891,29	55 650,91	423 131,96	456 386,43
TOTAUX	348 240,67	666 369,95	74 891,29	96 475,32	423 131,96	732 845,27
Résultats de clôture		318 129,28		21 584,03		339 713,31
Restes à réaliser			49 976,00			
Totaux cumulés		318 129,28	49 976,00	21 584,03		339 713,31
RESULTAT DEFINITIFS		318 129,28		28 391,97		289 737,31

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, Madame la Maire ayant quitté la salle,

- Donne acte à Madame la Maire de la présentation du Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 – Affectation du résultat de fonctionnement 2021 – Budget principal (59000)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **52 494,85 €**

• **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

A) Résultat de l'exercice	+ 52 494,85 €
B) Résultats antérieurs reportés	+ 265 364,43 €
C) Résultats à affecter (Hors restes à réaliser) +	318 129,28 €
D) Solde d'exécution d'investissement N-1	
D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	21 584,03 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	49 976,00 €
F) besoin de financement = D + E	28 391,97 €

• **Décision d'affectation :**

- 1) Affectation en réserves R1068 en investissement

G) au minimum 28 391,97 €

2) Report de fonctionnement R002 289 737,31 €

POUR : 11, dont 1 procuration CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4 – Vote des taux d'imposition 2022

Madame la Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Madame la Maire propose de reconduire les taux de 2021 pour 2022 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,99 %
- Contribution foncière des entreprises : 20,28 %

Le produit fiscal attendu est de 101 101 euros pour ces taxes.

Puis il est procédé au vote :

Approbation unanime : 11 POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

Le Conseil municipal, décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales,
- D'appliquer pour 2022 les taux suivants :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,99 %
- Contribution foncière des entreprises : 20,28 %

5 – Vote des participations et des subventions 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions et participations 2022 comme suivant :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Compte 657348 – Autres communes : Mairie de Saint Amant de Boixe + 1300,00 €

Compte 657351 – Groupement de communes à Fiscalité propre :

Communauté De communes Cœur de Charente
+ 900,00 €

Compte 657358 – Autres Groupements :

•..... SIVOS Coulonges-Villognon-Xambes	+ 43 787 €
•..... Agence Technique Départementale de la Charente	+ 3 600 €
•..... SDEG 16	+ 1 700 €
•..... Syndicat Mixte de la Fourrière	+ 300 €
•..... Syndicat Mixte Forêt Boixe	+ 300 €

Compte 6574 – Subventions aux associations et autres personnes de droit privé :

..... AEP Collège Eugène Delacroix	200 €
..... Les roses déjantées	550 €
..... Amicale des donateurs de sang	200 €
..... Amicale des propriétaires Xambes	300 €
..... Sanctuaire des poids plumes	100 €
..... APE Les petits loups	300 €
..... Cercle des jeunes de Montignac	50 €
..... Chante Boixe	60 €
..... Club Nos Villages Coulonges Xambes	300 €
..... Comité des Fêtes de Xambes	300 €
..... Coopérative Scolaire de Xambes	430 €
..... Fédération Nationale des Anciens Combattants	100 €
..... Le Refuge de l'Angoumois	350 €
..... FACECO	100 €
..... La Ligue contre le cancer	200 €
..... Société des Courses de Montignac Charente	100 €
..... EIDER	300 €

POUR : 11, dont 1 procuration CONTRE : 0 Abstention : 0

6 – Vote du budget primitif 2022 Commune de Xambes

Après présentation faite du projet de budget primitif 2022 par Madame la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Section de fonctionnement :

→ Dépenses -- 657 658,31 €

→ Recettes -- 657 658,31 €

➤ Section d'investissement :

→ Dépenses -- 134 487,00 €

→ Recettes -- 134 487,00 €

Il convient de procéder au vote de ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver le budget primitif 2021.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 2, Mme PAPONNET et M. TESSIER ayant donné procuration à Mme PAPONNET.

Séance levée à 20 heures 31 minutes

La Maire

Géraldine JEROME

Les Membres du Conseil Municipal

La Secrétaire

Annick CAUSEL